

# **GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL DES VINGT-QUATRE POUR LES QUESTIONS MONÉTAIRES INTERNATIONALES ET DE DÉVELOPPEMENT**

## **COMMUNIQUÉ**

**LE 10 OCTOBRE 2023**

1. Nous exprimons nos condoléances aux familles touchées par les drames humains nés de diverses crises qui ont secoué le monde. Nous soutenons fermement les efforts internationaux visant à restaurer la paix, la stabilité et les moyens de subsistance, et appelons les partenaires pour le développement à ne laisser personne de côté au moment d'apporter l'aide et les financements nécessaires. Nous applaudissons le peuple marocain qui accueille nos assemblées annuelles dans ces circonstances difficiles.

2. L'économie mondiale se remet d'une succession de chocs, mais la reprise est lente et inégale, la croissance est inférieure à sa moyenne enregistrée sur une longue durée et les perspectives à moyen terme sont incertaines. Même si l'inflation sous-jacente reste plus tenace qu'escompté, les pressions inflationnistes s'atténuent progressivement à mesure que les principales banques centrales relèvent les taux d'intérêt. Toutefois, les avantages tirés de la baisse de l'inflation sont contrebalancés par les effets négatifs du resserrement des conditions de financement. La hausse des taux d'intérêt affecte les soldes extérieurs et augmente les coûts d'emprunt dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire (PFR et PRI), ce qui a pour effet de tendre les situations budgétaires.

3. Dans ce contexte, nous encourageons le Fonds monétaire international (FMI) à réduire les obstacles qui limitent l'accès aux solutions de financement qu'il propose. Nous notons que pour les programmes à plus long terme au titre du fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (fonds fiduciaire RD) et du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC), l'accès est limité par le déficit de financement de ces fonds, les conditions requises pour bénéficier du programme, la longueur des processus de candidature et de décaissement, ainsi que par le fardeau élevé et insoutenable de la dette des candidats. Compte tenu de ces facteurs, nous encourageons le FMI à réévaluer le fait que les candidats doivent avoir accès aux tranches supérieures de crédit pour pouvoir bénéficier du fonds fiduciaire RD. Dans le même temps, la portée du programme pourrait être élargie à des questions de développement plus prioritaires et la limite d'accès fixée à un niveau plus élevé. En outre, il est impératif de remédier aux déficits de ressources de bonification du fonds fiduciaire RPC et au sous-financement du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes, qui soutient les pays les plus pauvres et les plus vulnérables. Nous appelons les pays qui se sont engagés à réaffecter des droits de tirage spéciaux (DTS) à honorer leurs promesses en temps opportun et encourageons les pays membres jouissant de positions extérieures plus solides à verser des contributions volontaires aux comptes de fiducie. Tout en nous félicitant de la récente prolongation du guichet de financement des ripostes aux chocs alimentaires, nous exhortons le FMI à continuer de soutenir les pays confrontés à des difficultés de financement extérieur même une fois cette facilité arrivée à son terme. Afin d'améliorer davantage la liquidité au niveau mondial, nous appelons à progresser plus rapidement dans l'examen des aspects techniques liés à la proposition visant à acheminer volontairement des DTS par le biais des banques régionales de développement (BRD), des banques multilatérales de développement (BMD) et des accords régionaux de financement.

4. Nous saluons le débat mené actuellement sur les commissions du FMI et réitérons notre souhait que soit revue sans délai la politique du FMI relative aux commissions additionnelles, qui, dans le contexte actuel de resserrement monétaire, exacerbe leur caractère procyclique et régressif. Nous demandons une suspension des commissions additionnelles pendant que leur révision, qui nous l'espérons aboutira à une diminution substantielle et permanente voire à leur suppression, suit son cours.

5. Nous saluons les réformes des facilités de crédit de précaution, qui représentent une avancée significative pour placer le FMI au centre du dispositif de sécurité financière mondial, dans un rôle de prêteur international en dernier ressort. Il est essentiel de tenir compte de l'augmentation de la demande de liquidités dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire. Une allocation supplémentaire de DTS pourrait jouer un rôle central dans l'atténuation des crises budgétaires et des problèmes de financement de la balance des paiements, tout en réduisant efficacement les coûts d'emprunt pour les pays. Dans le même temps, cette allocation fournirait des liquidités supplémentaires pour financer l'action climatique, qui constitue un objectif pour de plus en plus de pays.

6. Nous rappelons notre attachement au système fondé sur les quotes-parts et sommes préoccupés par le peu de progrès réalisés dans le cadre de la 16<sup>e</sup> révision générale des quotes-parts du FMI. Nous soulignons que la légitimité et l'efficacité du FMI dépendent du réaligement des quotes-parts et que toute augmentation significative des quotes-parts devrait faire partie d'un réaligement global, qui parallèlement protège la part des pays les moins avancés. Ce processus est primordial pour renforcer la participation et la représentation des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire au sein du FMI. C'est pourquoi nous appelons à conclure en temps opportun un accord qui redéfinira le FMI comme une institution fondée sur les quotes-parts et fera en sorte que la répartition des quotes-parts du FMI reflète la position relative des pays membres dans l'économie mondiale. Si la 16<sup>e</sup> révision générale des quotes-parts aboutit à une simple augmentation équiproportionnelle des quotes-parts sans réaligement, cela affaiblirait le FMI au lieu de le renforcer ; il s'agirait là d'un précédent déplorable qui enverrait clairement un signal négatif à la communauté internationale quant à l'engagement du FMI en faveur du multilatéralisme et des réformes de la gouvernance.

7. Nous saluons la décision du G20 d'accorder un statut de membre permanent à l'Union africaine. Nous appelons le FMI à mettre en œuvre la demande restée en suspens visant à créer un troisième siège pour l'Afrique subsaharienne au conseil d'administration du FMI, et ce afin de renforcer la participation et la représentation de cette région. Nous approuvons la récente recommandation visant à créer un cinquième poste de directeur général adjoint pour les pays émergents et les pays en développement (PEPD), lequel devrait être sélectionné en consultation avec les administrateurs des régions. Nous appelons à davantage de transparence dans ce processus et à mieux équilibrer la représentation régionale dans la sélection des responsables et de la haute direction des institutions de Bretton Woods. En outre, nous recommandons de poursuivre les réformes de gouvernance qui entendent corriger les problèmes de sous-représentation régionale au sein du FMI et remédier à l'utilisation prolongée des ressources du FMI, points qui ont été soulignés dans les précédents rapports du bureau indépendant d'évaluation.

8. Nous saluons la décision du Groupe de la Banque mondiale de réaffirmer sa volonté d'atteindre son double objectif, d'élargir la portée de sa vision et de sa mission, et de relever les défis rencontrés à l'échelle mondiale. Le fait que l'institution mette de nouveau l'accent sur la nécessité de comprendre et de traiter les difficultés de développement et les priorités nationales de

tous ses pays clients est très apprécié. Il est crucial d'adopter une approche équilibrée qui garantisse une progression collective des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire. En outre, le nouveau modèle opérationnel devrait permettre de renforcer le principe d'appropriation par les pays et le concept d'un soutien axé sur la demande ; il devrait aussi donner lieu à une amélioration de l'efficacité et de l'efficacités opérationnelles de la Banque, afin de la rendre plus agile et moins bureaucratique pour ses clients. Nous attendons avec intérêt la présentation d'une stratégie et d'un plan de mise en œuvre plus globaux qui couvrira l'après-Marrakech. Pour que le Groupe de la Banque mondiale et les autres banques multilatérales de développement (BMD) soient encore plus efficaces et qu'elles interviennent en temps opportun et dans la mesure nécessaire, nous les encourageons à modifier, s'il y a lieu, leur cadre d'action en suivant les recommandations de l'examen indépendant des cadres d'adéquation des fonds propres des BMD mené par le G-20 et les conclusions du rapport du groupe d'experts indépendants du G-20 sur le renforcement des BMD.

9. Nous saluons les derniers efforts déployés pour accroître la capacité de prêt de l'Association internationale de développement (IDA) et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), et exhortons vivement tous les bailleurs de fonds à honorer leurs promesses. Il convient de rappeler l'importance que la 21<sup>e</sup> reconstitution des ressources de l'IDA (IDA21) et les instruments de la BIRD puissent s'appuyer sur des financements par étapes à des conditions financières abordables, prévoyant notamment des dons et des conditions concessionnelles, afin de favoriser le développement durable. En outre, une augmentation du capital de la BIRD pourrait être envisagée compte tenu de l'ampleur de la nouvelle mission. Par ailleurs, nous demandons la révision des conditions de financement pour les *pays en situation de fragilité ou de conflit*, en particulier dans le contexte des discussions en cours visant à mettre un terme aux dons et à transformer toutes les facilités de l'IDA en prêts. Les financements concessionnels devraient être accessibles à tous les pays clients du Groupe de la Banque mondiale, et le financement destiné à les aider à relever les défis mondiaux devrait être proposé à des taux inférieurs au marché, sans imposer de conditions supplémentaires. Dans le but d'aligner les opérations de prêt sur les besoins concrets des pays emprunteurs, nous préconisons de s'opposer à l'emploi des ressources pour toute affectation spéciale et à tout favoritisme, y compris en ce qui concerne le nouvel instrument de capital hybride et le programme de garantie de portefeuille. Nous devons accueillir avec optimisme, mais aussi avec prudence, les propositions de mobilisation de capitaux privés, puisqu'une coopération dynamique entre les secteurs public et privé sera primordiale à la promotion du développement durable à l'échelle mondiale. Conscients qu'il est impératif d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD), nous prenons note de la déclaration relative à la réforme de l'architecture financière internationale faite lors du Sommet sur les ODD de 2023. Nous saluons l'appel récemment lancé par des dirigeants du G-20 pour créer collectivement une plus grande marge de manœuvre et mobiliser davantage de financements concessionnels dans l'optique de renforcer la capacité de la Banque mondiale à soutenir les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire face aux défis mondiaux qui les attendent.

10. Nous constatons que les vulnérabilités liées à la dette s'accroissent et qu'elles ont des effets néfastes sur la croissance durable et inclusive. Nous insistons donc sur le fait qu'il est urgent de traiter la problématique de la dette souveraine. Concernant les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, nous soulignons l'importance de mesures de résolution durables, tout comme celle du travail collaboratif visant à résoudre les problèmes structurels à l'origine de ces vulnérabilités. Ces initiatives joueront un rôle essentiel dans l'allègement du fardeau de la dette et dans la promotion

de la stabilité et de la croissance économiques dans ces pays. Nous saluons les progrès du Ghana, de l'Éthiopie et de la Zambie dans le cadre du cadre commun du G-20, ainsi que ceux réalisés par le Sri Lanka, en dehors de ce cadre. Cependant, l'expérience globale révèle qu'il existe encore des obstacles à la résolution rapide et efficace des situations de surendettement. Nous appelons donc à la poursuite des échanges visant à améliorer la mise en œuvre du cadre commun. Les vulnérabilités liées à la dette dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire doivent être traitées de manière efficace, globale et systématique. Cette démarche devrait s'inscrire dans le cadre d'une réforme globale de l'architecture financière internationale qui aurait un impact sur toutes les institutions et parties prenantes concernées, y compris les agences de notation de crédit. Nous encourageons également le travail des participants à la table ronde mondiale sur la dette souveraine, dont l'objectif est d'améliorer la communication et de trouver un terrain d'entente entre les principales parties prenantes, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du cadre commun. La taille du portefeuille de dette intérieure de nombreux pays à faible revenu et pays à revenu intermédiaire présentant un risque élevé de surendettement met en évidence la nécessité de disposer de mécanismes de règlement de la dette qui atténuent l'instabilité des marchés financiers nationaux. À cet égard, nous appelons le FMI et le Groupe de la Banque mondiale à promouvoir la stabilité financière.

11. Nous prenons bonne note des engagements récemment pris pour améliorer le financement de l'action climatique et poursuivre les objectifs dans ce domaine, notamment ceux énoncés dans l'Accord de Paris, ou encore lors du Sommet africain sur le climat et du lancement de l'Alliance mondiale pour les biocarburants. Nous appelons donc les pays à tenir leurs engagements en matière de financement et d'action climatiques. Nous exhortons le FMI, le Groupe de la Banque mondiale et les autres banques multilatérales de développement à intensifier leur soutien aux pays en développement en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de financement des pertes et des préjudices, ainsi que d'allocation de ressources, notamment en proposant des ressources financières adéquates et abordables, des instruments innovants, des transferts de technologies et des initiatives de renforcement des capacités. À cet égard, nous tenons à souligner que le *principe de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives* doit être pleinement respecté dans le contexte du financement de l'action climatique et du financement des biens publics mondiaux. Il convient d'insister davantage sur l'objectif qui tend à garantir l'accès à des services énergétiques abordables pour tous. Sur ce point, nous prenons acte de la déclaration de coopération de l'OPEP qui entend favoriser une coopération et un dialogue inclusifs avec toutes les parties prenantes pour garantir une transition énergétique efficace, et nous nous réjouissons de la poursuite de ces discussions lors de la COP 28. Étant donné que certains financements de l'action climatique imposent une charge budgétaire supplémentaire aux pays, nous souscrivons à l'appel lancé pour la formation d'un groupe mondial d'experts chargé d'évaluer la viabilité de la dette et d'intégrer les besoins en matière d'action climatique, en tenant compte de la nature multiforme des défis posés par le changement climatique et de la nécessité de trouver des solutions globales qui profitent aux populations. En outre, la diversité des retombées pour chaque pays doit être reconnue par le Groupe de la Banque mondiale, le FMI et les banques multilatérales de développement.

12. La mobilisation des ressources intérieures joue un rôle crucial dans le financement du développement durable. C'est pourquoi la collaboration multilatérale et la recherche du consensus sont essentiels à l'adoption d'une réforme fiscale internationale, équitable et efficace, qui améliore le civisme fiscal et combat la fraude et l'évasion fiscales. Nous saluons les efforts fournis au sein du cadre inclusif de l'OCDE pour combler les lacunes de l'architecture fiscale internationale et

nous réjouissons du projet des membres des Nations Unies d'entamer des discussions intergouvernementales au sein de l'ONU pour rendre la coopération fiscale internationale pleinement inclusive et plus efficace. Nous appelons à ce que cette initiative progresse rapidement, avec des objectifs ambitieux et durables. Nous avalisons les activités du groupe de travail du G24 sur la fiscalité, qui s'emploie à promouvoir le dialogue entre pairs et la coopération Sud-Sud, en mettant en avant les principaux enjeux fiscaux et en plaidant en faveur de réformes fiscales internationales qui bénéficieraient à tous les pays. En outre, nous nous félicitons des efforts constants déployés par les pays du Sud pour promouvoir la coopération et la collaboration entre les autorités fiscales et faciliter le partage des informations et des meilleures pratiques. À cet égard, nous saluons le travail du *Forum sur l'administration fiscale africaine* et la création de la nouvelle *plateforme de coopération fiscale pour l'Amérique latine et les Caraïbes*. Nous prenons note des discussions en cours sur l'utilisation de critères en matière de mobilisation des ressources intérieures pour les opérations de prêt, mais préconisons que, compte tenu de la diversité des paysages économiques et des capacités de mobilisation de ressources, les institutions de Bretton Woods n'imposent à cet égard aucune exigence ou condition qui dépassent la capacité des pays en développement.

13. Le commerce mondial est essentiel pour réduire la pauvreté et établir une croissance durable et inclusive. Nous constatons que la tendance est à l'adoption de politiques protectionnistes, en particulier dans les pays avancés, et que celles-ci ont des répercussions négatives à l'échelle mondiale sur la sécurité alimentaire, l'intégration, l'investissement, le commerce et la production. De nombreux pays en développement sont affectés par une répartition inégale des avantages tirés du commerce, due à des difficultés d'accès aux marchés et à des pratiques commerciales déloyales, en particulier dans le secteur agricole, qui est souvent la principale source de revenus des populations pauvres. Avec ce constat en tête, nous appelons les institutions de Bretton Woods à soutenir l'établissement d'un système commercial multilatéral solide. Nous préconisons la mise en œuvre, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de réformes globales qui garantissent aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire de jouer un rôle concret et équitable dans les processus décisionnels. Il est essentiel que leurs préoccupations et leurs intérêts quant à diverses questions soient pris en compte de manière adéquate, ce qui favoriserait le développement d'un commerce mondial plus inclusif et plus équilibré. En outre, nous rappelons à quel point il est important de renforcer les liens entre les organisations multilatérales et l'OMC, en particulier pour atteindre des objectifs mondiaux plus vastes, tels que les ODD. La collaboration et la coopération avec d'autres institutions multilatérales sont essentielles pour convenir d'une approche cohérente et coordonnée face aux défis auxquels est confronté le multilatéralisme, et pour bâtir collectivement un monde plus prospère et plus équitable.

## LISTE DES PARTICIPANTS<sup>1</sup>

Les ministres du Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales et le développement ont tenu leur cent-dixième réunion à Marrakech, au Maroc, le 10 octobre 2023, sous la présidence de M. Adama Coulibaly, ministre de l'Économie et des Finances de la Côte d'Ivoire, assisté de M. Benjamin Diokno, secrétaire aux Finances des Philippines, en qualité de premier vice-président, et de M<sup>me</sup> Cecilia Nahon, administratrice du Groupe de la Banque mondiale, représentant l'Argentine, la Bolivie, le Chili, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay, en qualité de deuxième vice-présidente.

La réunion des ministres a été précédée le 9 octobre 2023 par la cent-vingt-deuxième réunion des suppléants du Groupe des Vingt-Quatre, sous la présidence de M. Chalouho Coulibaly, directeur national de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire.

**Groupe africain** : David Masondo, Afrique du Sud ; Abdelhak Bedjaoui, Algérie ; Marie-Françoise Malangu Kabedi, République démocratique du Congo ; Adama Coulibaly, Côte d'Ivoire ; Rania Al-Mashat, Égypte ; Mamo Mihretu, Éthiopie ; Thierry Nguema-Affane, Gabon ; Ken Ofori-Atta, Ghana ; Njuguna Ndungu, Kenya ; Mohamed Taamouti, Maroc ; Wale Edun, Nigéria.

**Groupe asiatique** : Parameswaran Iyer, Inde ; Wassim Manssouri, Liban ; Shamshad Akhtar, Pakistan ; Benjamin Diokno, Philippines ; Mohammad Shirijian, République islamique d'Iran ; Nandalal Weerasinghe, Sri Lanka ; Kenan Yaghi, Syrie.

**Groupe latino-américain** : Cecilia Nahon, Argentine ; Tatiana Rosito, Brésil ; Ricardo Bonilla, Colombie ; Tatiana Rodriguez, Équateur ; Alvaro González Ricci, Guatemala ; Vanette Vincent, Haïti ; Ernesto Acevedo, Mexique ; Julio Velarde, Pérou ; Alvin Hilaire, Trinité-et-Tobago.

**Observateurs** : Mário João, Angola ; Majed Alsharif, Arabie saoudite ; Yang Weifeng, Chine ; Muhammad Al Jasser, Banque islamique de développement ; Richard Kozul-Wright, CNUCED ; Ebrahim Alzaabi, Émirats arabes unis ; Fuad Albassam, Fonds de l'OPEP ; Yisr Barnieh, Fonds monétaire arabe ; Pedro Luis Pedrosa Cuesta, G77 ; Massimiliano La Marca, OIT ; Behrooz Baikalizadeh, OPEP ; Yuefen Li, South Centre ; Navid Hanif, UNDESA.

**Invités** : Kristalina Georgieva, Directrice générale du Fonds monétaire international.  
Axel van Trotsenburg, Directeur général senior, Banque mondiale.  
N.K. Singh, Coprésident, groupe d'experts indépendants du G20.

**Secrétariat du G-24** : Iyabo Masha, Julius Duran, Angelica Huerta Ojeda.

**Secrétariat du FMI pour le G-24** : Bo Zhao, Aric Maiden.

---

<sup>1</sup> Personnes assises à la table de discussion.